**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le Tribunal administratif a rejeté le recours contre l'adjudication des travaux des tunnels de Glion

**Le Tribunal administratif du canton de Vaud a rejeté le recours déposé par le consortium Walo Bertschinger SA et consorts contre l'adjudication des travaux de génie civil pour le renouvellement des tunnels de Glion. Les travaux impliquant la fermeture de l'un des deux tubes pourront commencer comme prévu le 15 avril 2004.**

L'État de Vaud, comme maître d'ouvrage des travaux de renouvellement des tunnels de Glion, a adjugé en septembre 2003 des travaux de génie civil pour un montant de 58 millions de francs au consortium Zschokke, Déneriaz, Grizoni-Zaugg, JPF. Le consortium emmené par Walo Bertschinger, non retenu, a déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif. Celui-ci a annoncé hier en fin de journée le rejet du recours. Seul le dispositif du jugement est pour l'instant connu, les considérants devant être notifiés ultérieurement.

Le contrat avec le consortium Zschokke a ainsi pu être signé ce matin et la préparation du chantier peut dès lors se faire avec cette entreprise. Il n'y a en effet pas de voie ordinaire de recours devant le Tribunal fédéral. Seul un recours de droit public est possible, ce qui n'interdit pas la signature du contrat.

Les travaux pour le renouvellement des tunnels de Glion pourront donc commencer le 15 avril 2004 comme prévu. Ils n'occasionneront donc pas de gêne aux automobilistes durant la saison d'hiver.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2003

M. Pierre Imhof, secrétaire général du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 03